

L'ESPACE INFO HABITAT EST OUVERT

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h.



SUR PLACE

Avant de vous déplacer, il est préférable de prendre contact par téléphone pour connaître les pièces nécessaires à votre dossier et convenir, si nécessaire, d'un rendez-vous.



À DISTANCE



Au téléphone, les conseillers sont disponibles sur les heures d'ouverture de l'Espace Info Habitat au numéro Vert

0 800 100 601 Service & appel gratuits



Le site web **www.lorient-agglo.fr** vous permettra d'accéder à la plateforme de l'Espace Info Habitat.

Miquette et illustration : © / Crédits photo : ©iStock



DES SOLUTIONS POUR RENDRE

plus performante

VOTRE RÉNOVATION

ÉNERGÉTIQUE



SERVICE GRATUIT

i
ESPACE
INFO
HABITAT

PLUS D'INFOS SUR

www.lorient-agglo.fr

LORIENT
AGGLOMERATION

ANCIEN
LORIENT

adil
du Morbihan

ALOEN
Agglomération
de l'Orne



Les conseillers de l'Espace Info Habitat vous accompagnent tout au long de votre projet et vous proposent :

- ▶ **l'évaluation technique et énergétique** de votre logement,
- ▶ la définition d'un **projet de travaux**,
- ▶ la mise en relation avec **des artisans référencés**, si vous le souhaitez,
- ▶ l'analyse des devis,
- ▶ **la recherche de financement** (subventions, prêts, crédit d'impôt...).



QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

Tout projet de rénovation énergétique (isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...) permettant un gain d'énergie.

POUR QUI ?

Ce type de projet concerne tous les habitants.

QUELS AUTRES FINANCEMENTS ?

- ▶ l'Éco-prêt à taux zéro,
- ▶ le prêt à taux zéro « prêt rénov » de Lorient Agglomération.



Appelez-nous pour prendre un rendez-vous et parler de votre projet.

NOTES

LES AIDES POSSIBLES

AIDES	PLAFONDS DE RESSOURCES		SANS PLAFOND DE RESSOURCES
	Anah*	Lorient Agglomération*	
Subvention de l'Anah	X		
Prime de l'État	X		
Subvention de Lorient Agglomération	X	X	
Niveau total des aides par rapport aux travaux	40 à 80% du montant	1 000 à 2 000 €	
Certificat d'économie d'énergie		X	X
Crédit d'impôt	X	X	X

X : Vous pourrez bénéficier des subventions sous réserve des conditions de ressources.

* Plafonds = revenu fiscal de référence de l'année n-2 ou n-1 de l'ensemble des personnes occupant le logement. Les plafonds diffèrent selon les institutions (Anah, Etat ou Lorient Agglomération) et sont revus chaque année : pour en savoir plus, adressez-vous à un conseiller de l'Espace Info Habitat.